
**COMMUNIQUE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA RÉUNION
MANIFESTATION UFOLEP DES 15 ET 16 JUIN 2019
Circuit de La Jamaïque
NOTE D'INFORMATION AUX LICENCIES FFSA**

La ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) a été informée de l'organisation d'une manifestation de karting UFOLEP ces 15 et 16 juin 2019 sur le Circuit de La Jamaïque.

La ligue informe les licenciés FFSA des règles ci-après importantes en termes de couverture en assurance :

- Sur le circuit de la Jamaïque, le seul sens homologué pour la pratique du karting quel qu'en soit l'organisateur et le type de manifestation est le sens habituel (sens des aiguilles d'une montre)
- Un licencié FFSA ne peut rouler en même temps qu'un licencié UFOLEP
- La ligue, organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Automobile, n'a reçu aucun dossier de cette manifestation. Pour rappel :
 - S'il s'agit d'un simple roulage et non d'une manifestation avec un classement, il n'y a aucune obligation de déclaration en préfecture et d'un avis de notre ligue, représentant de la FFSA, fédération délégataire en charge des règles techniques et de sécurité
 - Par contre, les manifestations sur circuit homologué, comme une course de karting avec un classement, doivent être déclarées en préfecture et recueillir l'avis de notre ligue et de la FFSA

**Sportivement
Le Comité directeur**